

Guide d'apprentissage pour le personnel

Une introduction à l'arrêté ministériel sur l'apprentissage des élèves #28/2020

Ce guide est conçu pour être utilisé par des leaders pédagogiques avec le personnel enseignant. Il introduit des sujets de discussion et des questions de réflexion en lien avec l'arrêté ministériel sur l'apprentissage des élèves n°28/2020. Ces activités représentent une première étape dans la préparation du personnel enseignant pour la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études.

On vous invite à compléter deux activités : *Le protocole d'idées* et *La réflexion selon les points cardinaux*. Elles sont décrites ici-bas et le temps requis est entre 20 et 40 minutes chacune. Chaque activité est aussi conçue pour être présentée en un seul bloc ou en deux parties (15-20 minutes chacune).

Objectifs :

1. Sensibiliser le personnel enseignant à l'arrêté ministériel (l'AM)
2. Établir une compréhension commune en examinant ensemble le contenu de l'AM
3. Affirmer les pratiques pédagogiques du personnel qui s'alignent avec l'AM
4. Comprendre les questions du personnel associées à la mise en œuvre de l'AM
5. Identifier les besoins de formation dans le but de continuer à planifier des appuis et un accès aux ressources.

Cliquez sur le lien du titre pour faire votre propre copie de : [**Suivi de nos discussions**](#). Ce document est conçu pour vous guider et vous aider (ou la personne désignée) à prendre des notes pendant l'activité. Il est important de garder les traces des informations puisque nous vous demandons de compléter un formulaire après que l'activité est terminée.

Les données recueillies seront partagées avec les conseils scolaires francophones. Les résultats et les réponses de votre équipe resteront anonymes et confidentiels. Merci de votre précieuse collaboration dans cette première étape du cheminement professionnel de la préparation du personnel enseignant pour la mise en œuvre des nouveaux programmes d'étude.

ACTIVITÉ 1 : LE PROTOCOLE D'IDÉES

Cette première activité, **Le protocole d'idées**, est pour guider le personnel dans une discussion après une première lecture de l'arrêté ministériel.

Temps estimé :

30 à 40 minutes

Liste des matériaux :

- [Arrêté ministériel sur l'apprentissage des élèves n°28/2020](#) (chaque participant devrait avoir sa propre copie ou un accès numérique)
- 3 surligneurs de couleurs différentes (si vous utilisez des copies papier)
- du papier millimétré et des autocollants (ou faire une copie de ce bloc-notes s'il est complété virtuellement)

Le protocole d'idées permet de mieux comprendre le sens d'un texte et ses éléments importants. L'avantage de ce protocole est qu'il initie une discussion sur les raisons pour lesquelles un certain mot, une certaine phrase et une certaine expression ont été identifiés par un individu du groupe. C'est une activité d'introduction pour explorer les thèmes et les idées présentés dans l'arrêté ministériel afin de créer une compréhension commune.

Quelques suggestions pour l'organisation de cette activité selon votre contexte :

1. Partagez l'arrêté ministériel avec votre groupe et demandez-leur de le lire avant la présentation de l'activité.
2. Lorsque vous vous réunissez pour la discussion, demandez aux membres du personnel de survoler l'arrêté ministériel à nouveau afin d'identifier un mot, une phrase ou une expression qui ressort pour eux, quelque chose qu'ils ont trouvé très important.

Déroulement en personne :	Déroulement en virtuel :
Demandez aux participants d'utiliser des surligneurs de différentes couleurs pour mettre en évidence leurs sélections individuelles de mot, d'expression ou de phrase. En petits groupes, demandez aux participants de partager leur mot, leur expression, leur phrase, et la raison pour laquelle ils ont fait ce choix.	Le participant peut utiliser la fonction de surlignage dans Adobe ou tout autre outil qu'il souhaite pour identifier son mot, son expression ou sa phrase. En petits groupes, demandez aux participants de partager leur mot, leur expression, leur phrase, et la raison pour laquelle ils ont fait ce choix.

<p>Chaque groupe identifie deux mots et/ou phrases qui sont ressortis de leurs conversations. Ils les écrivent sur des autocollants (un mot/phrase/expression par autocollant) et les ajoutent à la collection de tous les groupes sur le mur. C'est votre liste collaborative.</p>	<p>Chaque groupe identifie deux mots et/ou phrases qui sont ressortis de leurs conversations. Ils les inscrivent sur la boîte de clavardage (le chat) ou ? (Jamboard ou un Google Doc ?) - à vous de déterminer l'outil, mais il est important que chaque groupe puisse ajouter ses idées. C'est votre liste collaborative.</p>
---	---

Le temps alloué aux discussions est à déterminer selon la grandeur de vos groupes. Idéalement, chaque individu pourra échanger ce qui est ressorti pour elle/lui au sein d'un petit groupe ou individuellement, avant la dernière partie de l'activité, la sélection des idées qui résumant bien les discussions.

En grand groupe vous devez :

- identifier 3 mots et/ou phrases de la liste collaborative qui sont les plus fréquents et qui reflètent bien l'idée collective du groupe.
- Inscrire vos 3 mots ou phrases avec une courte explication de la raison de vos choix sur votre document - ***Suivi de nos discussions***

ACTIVITÉ 2 : RÉFLEXION SELON LES POINTS CARDINAUX

Cette activité de réflexion a pour but d'amener le personnel à explorer ensemble l'arrêté ministériel afin d'identifier les besoins d'apprentissage et les appuis nécessaires pour les prochaines étapes de formation.

Temps estimé :

20 à 30
minutes

Liste du matériel :

- [Arrêté ministériel sur l'apprentissage des élèves n°28/2020](#) (chaque participant devrait avoir sa propre copie ou un accès numérique)
- [Affiche synthèse de l'arrêté ministériel](#) (chaque participant devrait avoir sa propre copie ou un accès numérique)
- [Gabarit pour la réflexion selon les points cardinaux](#) (chaque participant devrait avoir sa propre copie ou un accès numérique)

La réflexion selon les points cardinaux est une activité utilisée pour guider l'exploration d'idées selon une variété de perspectives. Cette approche nous aide à réfléchir et à faire des choix encadrés par un processus de jugement raisonné. Finalement, elle est destinée à aider les apprenants à identifier leurs besoins et les prochaines étapes dans leur cheminement professionnel.

Dans le cadre de cette activité particulière, l'apprentissage pourrait se dérouler ainsi :

1. Partagez l' [Affiche synthèse de l'arrêté ministériel](#) et invitez le personnel à l'examiner avant l'activité.
2. Commencez la réunion en accordant du temps aux participants pour qu'ils puissent remplir le [Gabarit pour la réflexion selon les points cardinaux](#); encouragez-les à commencer par ce qui les interpelle.
3. Prévoyez du temps pour des discussions en petits groupes où chaque personne a le temps de partager les réflexions qu'elle/il a notées et d'en discuter avec le groupe.
4. Demandez au rapporteur de chaque groupe de partager les thèmes liés à chaque point cardinal.
5. Avec l'ensemble du personnel, mettez-vous d'accord sur les prochaines étapes à suivre pour parvenir à une compréhension commune.

Inscrivez les thèmes de vos discussions sur les points cardinaux dans votre document - Suivi de nos discussions

CONCLUSION:

Compléter le [formulaire](#)

C'est facile, vous avez simplement à transférer les notes que vous avez sur votre document - **Suivi de nos discussions.*

***Nous vous remercions de l'occasion qui nous est donnée de soutenir votre personnel et de commencer le projet de mise en œuvre du nouveau curriculum !
L'équipe du Consortium provincial francophone***